



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la reprise de la butte anti-bruit de l'autoroute sise chemin Maujay sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2024/6/11 du Conseil Communautaire du 8 décembre 2024,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de reprise de la butte anti-bruit de l'autoroute sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de reprise de la butte anti-bruit de l'autoroute sise chemin Maujay.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 55 622 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 111 244 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération N°063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 et plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1



Note

Date : le 13/11/2024

Emetteur : Direction des Finances

Objet : Fonds de concours 2024 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde

Projet n°1 Reprise anti bruit butte autoroute

Un merlon de protection acoustique, ou butte anti-bruit, avait été érigé à la demande de la Commune de Canéjan, le long de l'autoroute A63 afin de protéger le quartier d'habitations de Granet des nuisances sonores liées à la circulation des véhicules sur l'autoroute.

Suite aux intempéries et précipitations importantes de la fin d'année 2023 et du début d'année 2024, il a été constaté un effondrement partiel de la butte anti-bruit. Il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux préventifs afin d'éviter le prolongement de ce phénomène.

Après l'étude de différents scénarios, en concertation avec les services de la DIRA et les riverains concernés, il a été décidé la mise en place d'un mur de soutènement en limite de propriété.

Cette solution a permis de reconstituer la butte, tout en restant sur l'emprise communale, évitant ainsi des démarches administratives lourdes.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PM Terrassement.

Date de réalisation des travaux : 1^{er} trimestre 2024

Montant des travaux : 111 244 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 55 622 euros



Butte anti-bruit suite aux intempéries de l'hiver 2023/2024



Butte anti-bruit après travaux et création d'un mur de soutènement

Projet n°2 Réhabilitation Voirie y compris pont de de la Briqueterie – Granet

La commune de Canéjan va engager en 2024 des travaux importants de voirie et plus particulièrement sur le pont de la briqueterie.

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Les travaux 2024 se concentreront sur les 5 voiries suivantes :

- Rue Louise Weiss
- Allée des pimprenelles
- Chemin de Léognan
- Chemin de Fortage
- Pont de la briqueterie (granet)

Concernant le pont de la briqueterie :



*Après travaux :
élargissement de la piste
piétons/cycle et
réfection de la couche
de roulement*

La réhabilitation du pont de la Briqueterie (Granet) est un projet qui porte à la fois sur le pont lui-même mais également sur une restructuration de la piste cyclable.

Actuellement, la traversée du pont par la piste cyclable n'est pas suffisamment sécurisée. L'objectif porte sur une amélioration de la sécurité des différentes voies de circulation et surtout la traversée des piétons et des cyclistes sur le pont.

La première partie du projet, terminée, et pour laquelle nous avons sollicité le fonds de concours 2023, a consisté en un rabotage et une reprise de la couche complète de la rampe d'accès au pont depuis Canéjan.

En 2024, nous avons poursuivi les travaux par l'agrandissement du trottoir d'un côté afin de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes et de faire la réfection de la couche de roulement sur la partie du pont entre les joints de dilation. Nous avons aussi repris les deux joints de dilation pour maintenir le pont en bon état.

En 2025 il restera la réfection de la rampe d'accès depuis la zone de la Briqueterie avec agrandissement de la zone piétons cycles et aménagement si besoin de la sortie de l'autoroute qui permet de rejoindre le bourg de Canéjan.

Date de réalisation des travaux : 2024

Montant des travaux : 168 500.16 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 84 250.08 euros

Projet n°3 Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque

La rénovation des façades en pierre de Léognan de ces deux bâtiments a pour but, non seulement de redonner toute sa beauté d'origine à la pierre, mais également de permettre aux murs de mieux respirer, permettant ainsi d'évacuer l'humidité. En effet, le crépi existant, est un revêtement imperméable qui empêche l'eau de sortir suffisamment vite si bien que l'humidité augmente et détériore la pierre de Léognan, matériau sensible.

Les travaux consistent dans un premier temps à enlever le crépis par piquage puis à jointoyer l'ensemble des pierres ravalées.

Lorsque la pierre est trop abîmée, un placage en pierre est mis en place afin d'habiller la façade.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 38 519 € HT



Façade école M. Rebeyrol avant travaux



Façade école M. Rebeyrol après travaux

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 19 195.92 euros

Projet n°4 Projet Reprise réseau pluvial

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 105 378 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 52 689 euros

Projet n°5 Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel

Dans un contexte de transition énergétique et notamment de réduction de l'empreinte carbone et de gaz à effet de serre, la commune de Canejan souhaite prioriser la rénovation énergétique de son groupe scolaire J. Brel inauguré en 1973 (Ecole élémentaire de 202 élèves - 8 classes).

Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux de confort d'été ainsi qu'à l'installation de panneaux photovoltaïques permettra d'améliorer le confort en classe et de réduire la consommation énergétique de l'école.

Le projet s'inscrit donc dans un objectif de réduction de la consommation d'énergie d'au moins 40% d'économie d'énergie ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux et équipements permettront également de faire face aux épisodes caniculaires ressentis depuis les derniers étés, par l'amélioration du confort d'été des élèves et du personnel.

Pour mettre en œuvre ce projet, la commune va engager 946 660 € HT de travaux.

Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} trimestre 2025

Montant prévisionnel des travaux : 946 660 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 100 743 euros

ANNEXE 2

MAIRIE DE CANÉJAN DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

N° 063/2024

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : DEMANDE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 28

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six septembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le vingt septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, MM. BARRAULT, CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, MASSICAULT, Mme BOUYÉ, M. SARPOULET, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, MM. KADIONIK, LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD, FAUQUEMBERGUE.

PROCURATION : M. MARTY à M. PROUILHAC Mme SALAÛN à M. GASTEUIL, M. LALANDE à M. CHOUC, M. GRENOUILLEAU à M. MARAILHAC, Mme ANTUNES à Mme ROUSSEL, Mme DIAZ à Mme BOUTER, Mme MARCHAND à M. GARRIGOU, Mme ROY à Mme HANRAS.

ABSENT·E·S : Mme MANDRON

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses Communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2024/2/17 en date du 12 avril 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la Commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la Commune, celle-ci devant a minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements suivants :

- **Projet Reprise butte anti bruit autoroute**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	111 244.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	55 622.00€	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	55 622.00€	50%
TOTAL	111 244.00 €	TOTAL	111 244.00 €	

- **Projet Reprise de voirie y compris suite projet Pont Granet / Briqueterie**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	168 500.16 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	84 250.08 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	84 250.08 €	50%
TOTAL	168 500.16 €	TOTAL	168 500.16 €	

- **Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	38 519.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	19 259.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	19 260.00 €	50%
TOTAL	38 519.00 €	TOTAL	38 519.00 €	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 033-243301165-20241218-2024_6_11_1-DE



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27 septembre 2024

ID : 033-213300908-20240926-DEL_2024_063-DE



- **Projet Reprise réseau pluvial**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	105 378.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	52 689.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	52 689.00 €	50%
TOTAL	105 378.00 €	TOTAL	105 378.00 €	

- **Projet Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	946 660 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	100 743.00 €	10.64%
		Fonds Chêne	4 350.00 €	0.46 %
		Fonds du Conseil départemental 33	39 600.00 €	4.18%
		Fonds vert	586 045.00 €	61.91%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	215 922.00 €	22.81%
TOTAL	946 660 €	TOTAL	946 660 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
Fait à CANÉJAN, le 27 septembre 2024

Le Maire,

B. GARRIGOU



Le secrétaire de séance,

B. GASTEUIL



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la réhabilitation de voiries y compris le pont de la Briquèterie-Granet sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2024/6/11 du Conseil Communautaire du 8 décembre 2024,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de réhabilitation de voiries y compris le pont de la Briqueterie - Granet sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de réhabilitation de voiries y compris le pont de la Briqueterie – Granet.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 84 250,08 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 168 500,16 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération N° 063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 et plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1



Note

Date : le 13/11/2024

Emetteur : Direction des Finances

Objet : Fonds de concours 2024 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde

Projet n°1 Reprise anti bruit butte autoroute

Un merlon de protection acoustique, ou butte anti-bruit, avait été érigé à la demande de la Commune de Canéjan, le long de l'autoroute A63 afin de protéger le quartier d'habitations de Granet des nuisances sonores liées à la circulation des véhicules sur l'autoroute.

Suite aux intempéries et précipitations importantes de la fin d'année 2023 et du début d'année 2024, il a été constaté un effondrement partiel de la butte anti-bruit. Il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux préventifs afin d'éviter le prolongement de ce phénomène.

Après l'étude de différents scénarios, en concertation avec les services de la DIRA et les riverains concernés, il a été décidé la mise en place d'un mur de soutènement en limite de propriété.

Cette solution a permis de reconstituer la butte, tout en restant sur l'emprise communale, évitant ainsi des démarches administratives lourdes.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PM Terrassement.

Date de réalisation des travaux : 1^{er} trimestre 2024

Montant des travaux : 111 244 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 55 622 euros



Butte anti-bruit suite aux intempéries de l'hiver 2023/2024



Butte anti-bruit après travaux et création d'un mur de soutènement

Projet n°2 Réhabilitation Voirie y compris pont de de la Briqueterie – Granet

La commune de Canéjan va engager en 2024 des travaux importants de voirie et plus particulièrement sur le pont de la briqueterie.

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Les travaux 2024 se concentreront sur les 5 voiries suivantes :

- Rue Louise Weiss
- Allée des pimprenelles
- Chemin de léognan
- Chemin de Fortage
- Pont de la briqueterie (granet)

Concernant le pont de la briqueterie :



*Après travaux :
élargissement de la piste
piétons/cycle et
réfection de la couche
de roulement*

La réhabilitation du pont de la Briqueterie (Granet) est un projet qui porte à la fois sur le pont lui-même mais également sur une restructuration de la piste cyclable.

Actuellement, la traversée du pont par la piste cyclable n'est pas suffisamment sécurisée. L'objectif porte sur une amélioration de la sécurité des différentes voies de circulation et surtout la traversée des piétons et des cyclistes sur le pont.

La première partie du projet, terminée, et pour laquelle nous avons sollicité le fonds de concours 2023, a consisté en un rabotage et une reprise de la couche complète de la rampe d'accès au pont depuis Canéjan.

En 2024, nous avons poursuivi les travaux par l'agrandissement du trottoir d'un côté afin de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes et de faire la réfection de la couche de roulement sur la partie du pont entre les joints de dilation. Nous avons aussi repris les deux joints de dilation pour maintenir le pont en bon état.

En 2025 il restera la réfection de la rampe d'accès depuis la zone de la Briqueterie avec agrandissement de la zone piétons cycles et aménagement si besoin de la sortie de l'autoroute qui permet de rejoindre le bourg de Canéjan.

Date de réalisation des travaux : 2024

Montant des travaux : 168 500.16 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 84 250.08 euros

Projet n°3 Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque

La rénovation des façades en pierre de Léognan de ces deux bâtiments a pour but, non seulement de redonner toute sa beauté d'origine à la pierre, mais également de permettre aux murs de mieux respirer, permettant ainsi d'évacuer l'humidité. En effet, le crépi existant, est un revêtement imperméable qui empêche l'eau de sortir suffisamment vite si bien que l'humidité augmente et détériore la pierre de Léognan, matériau sensible.

Les travaux consistent dans un premier temps à enlever le crépi par piquage puis à jointoyer l'ensemble des pierres ravalées.

Lorsque la pierre est trop abîmée, un placage en pierre est mis en place afin d'habiller la façade.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 38 519 € HT



Façade école M. Rebeyrol avant travaux



Façade école M. Rebeyrol après travaux

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 19 195.92 euros

Projet n°4 Projet Reprise réseau pluvial

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 105 378 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 52 689 euros

Projet n°5 Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel

Dans un contexte de transition énergétique et notamment de réduction de l'empreinte carbone et de gaz à effet de serre, la commune de Canéjan souhaite prioriser la rénovation énergétique de son groupe scolaire J. Brel inauguré en 1973 (Ecole élémentaire de 202 élèves - 8 classes).

Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux de confort d'été ainsi qu'à l'installation de panneaux photovoltaïques permettra d'améliorer le confort en classe et de réduire la consommation énergétique de l'école.

Le projet s'inscrit donc dans un objectif de réduction de la consommation d'énergie d'au moins 40% d'économie d'énergie ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux et équipements permettront également de faire face aux épisodes caniculaires ressentis depuis les derniers étés, par l'amélioration du confort d'été des élèves et du personnel.

Pour mettre en œuvre ce projet, la commune va engager 946 660 € HT de travaux.

Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} trimestre 2025

Montant prévisionnel des travaux : 946 660 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 100 743 euros

ANNEXE 2

MAIRIE DE CANÉJAN DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

N° 063/2024

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : DEMANDE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 28

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six septembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le vingt septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, MM. BARRAULT, CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, MASSICAULT, Mme BOUYÉ, M. SARPOULET, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, MM. KADIONIK, LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD, FAUQUEMBERGUE.

PROCURATION : M. MARTY à M. PROUILHAC Mme SALAÛN à M. GASTEUIL, M. LALANDE à M. CHOUC, M. GRENOUILLEAU à M. MARAILHAC, Mme ANTUNES à Mme ROUSSEL, Mme DIAZ à Mme BOUTER, Mme MARCHAND à M. GARRIGOU, Mme ROY à Mme HANRAS.

ABSENT·E·S : Mme MANDRON

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses Communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2024/2/17 en date du 12 avril 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la Commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la Commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements suivants :

- **Projet Reprise butte anti bruit autoroute**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	111 244.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	55 622.00€	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	55 622.00€	50%
TOTAL	111 244.00 €	TOTAL	111 244.00 €	

- **Projet Reprise de voirie y compris suite projet Pont Granet / Briqueterie**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	168 500.16 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	84 250.08 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	84 250.08 €	50%
TOTAL	168 500.16 €	TOTAL	168 500.16 €	

- **Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	38 519.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	19 259.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	19 260.00 €	50%
TOTAL	38 519.00 €	TOTAL	38 519.00 €	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 033-243301165-20241218-2024_6_11_1-DE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27 septembre 2024



ID : 033-213300908-20240926-DEL_2024_063-DE

- **Projet Reprise réseau pluvial**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	105 378.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	52 689.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	52 689.00 €	50%
TOTAL	105 378.00 €	TOTAL	105 378.00 €	

- **Projet Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	946 660 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	100 743.00 €	10.64%
		Fonds Chêne	4 350.00 €	0.46 %
		Fonds du Conseil départemental 33	39 600.00 €	4.18%
		Fonds vert	586 045.00 €	61.91%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	215 922.00 €	22.81%
TOTAL	946 660 €	TOTAL	946 660 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme

Fait à CANÉJAN, le 27 septembre 2024

Le Maire,

B. GARRIGOU



Le secrétaire de séance,

B. GASTEUIL



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la reprise des façades de l'Ecole Marc Rebeyrol et de l'Espace Mosaïque sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2024/6/11 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par décision municipale n°012/2024 du 13 novembre 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de reprise des façades de l'école Marc Rebeyrol et l'Espace Mosaïque sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de reprise des façades de l'école Marc Rebeyrol et de l'Espace Mosaïque.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 19 195,92 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 38 519 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Décision municipale n°012/2024 du 13 novembre 2024 et plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le _____

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1



Note

Date : le 13/11/2024

Emetteur : Direction des Finances

Objet : Fonds de concours 2024 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde

Projet n°1 Reprise anti bruit butte autoroute

Un merlon de protection acoustique, ou butte anti-bruit, avait été érigé à la demande de la Commune de Canéjan, le long de l'autoroute A63 afin de protéger le quartier d'habitations de Granet des nuisances sonores liées à la circulation des véhicules sur l'autoroute.

Suite aux intempéries et précipitations importantes de la fin d'année 2023 et du début d'année 2024, il a été constaté un effondrement partiel de la butte anti-bruit. Il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux préventifs afin d'éviter le prolongement de ce phénomène.

Après l'étude de différents scénarios, en concertation avec les services de la DIRA et les riverains concernés, il a été décidé la mise en place d'un mur de soutènement en limite de propriété.

Cette solution a permis de reconstituer la butte, tout en restant sur l'emprise communale, évitant ainsi des démarches administratives lourdes.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PM Terrassement.

Date de réalisation des travaux : 1^{er} trimestre 2024

Montant des travaux : 111 244 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 55 622 euros



Butte anti-bruit suite aux intempéries de l'hiver 2023/2024



Butte anti-bruit après travaux et création d'un mur de soutènement

Projet n°2 Réhabilitation Voirie y compris pont de de la Briqueterie – Granet

La commune de Canéjan va engager en 2024 des travaux importants de voirie et plus particulièrement sur le pont de la briqueterie.

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Les travaux 2024 se concentreront sur les 5 voiries suivantes :

- Rue Louise Weiss
- Allée des pimprenelles
- Chemin de léognan
- Chemin de Fortage
- Pont de la briqueterie (granet)

Concernant le pont de la briqueterie :



*Après travaux :
élargissement de la piste
piétons/cycle et
réfection de la couche
de roulement*

La réhabilitation du pont de la Briqueterie (Granet) est un projet qui porte à la fois sur le pont lui-même mais également sur une restructuration de la piste cyclable.

Actuellement, la traversée du pont par la piste cyclable n'est pas suffisamment sécurisée. L'objectif porte sur une amélioration de la sécurité des différentes voies de circulation et surtout la traversée des piétons et des cyclistes sur le pont.

La première partie du projet, terminée, et pour laquelle nous avons sollicité le fonds de concours 2023, a consisté en un rabotage et une reprise de la couche complète de la rampe d'accès au pont depuis Canéjan.

En 2024, nous avons poursuivi les travaux par l'agrandissement du trottoir d'un côté afin de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes et de faire la réfection de la couche de roulement sur la partie du pont entre les joints de dilation. Nous avons aussi repris les deux joints de dilation pour maintenir le pont en bon état.

En 2025 il restera la réfection de la rampe d'accès depuis la zone de la Briqueterie avec agrandissement de la zone piétons cycles et aménagement si besoin de la sortie de l'autoroute qui permet de rejoindre le bourg de Canéjan.

Date de réalisation des travaux : 2024

Montant des travaux : 168 500.16 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 84 250.08 euros

Projet n°3 Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque

La rénovation des façades en pierre de Léognan de ces deux bâtiments a pour but, non seulement de redonner toute sa beauté d'origine à la pierre, mais également de permettre aux murs de mieux respirer, permettant ainsi d'évacuer l'humidité. En effet, le crépi existant, est un revêtement imperméable qui empêche l'eau de sortir suffisamment vite si bien que l'humidité augmente et détériore la pierre de Léognan, matériau sensible.

Les travaux consistent dans un premier temps à enlever le crépi par piquage puis à jointoyer l'ensemble des pierres ravalées.

Lorsque la pierre est trop abîmée, un placage en pierre est mis en place afin d'habiller la façade.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 38 519 € HT



Façade école M. Rebeyrol avant travaux



Façade école M. Rebeyrol après travaux

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 19 195.92 euros

Projet n°4 Projet Reprise réseau pluvial

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 105 378 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 52 689 euros

Projet n°5 Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel

Dans un contexte de transition énergétique et notamment de réduction de l'empreinte carbone et de gaz à effet de serre, la commune de Canéjan souhaite prioriser la rénovation énergétique de son groupe scolaire J. Brel inauguré en 1973 (Ecole élémentaire de 202 élèves - 8 classes).

Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux de confort d'été ainsi qu'à l'installation de panneaux photovoltaïques permettra d'améliorer le confort en classe et de réduire la consommation énergétique de l'école.

Le projet s'inscrit donc dans un objectif de réduction de la consommation d'énergie d'au moins 40% d'économie d'énergie ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux et équipements permettront également de faire face aux épisodes caniculaires ressentis depuis les derniers étés, par l'amélioration du confort d'été des élèves et du personnel.

Pour mettre en œuvre ce projet, la commune va engager 946 660 € HT de travaux.

Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} trimestre 2025

Montant prévisionnel des travaux : 946 660 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 100 743 euros

ANNEXE 2

MAIRIE DE CANEJAN DÉCISION DU MAIRE N° 012/2024

8.9 - Subventions accordées aux collectivités

Le Maire de la commune de CANEJAN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°033/2020 en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions jusqu'à 50 000 euros,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 063/2024 en date du 27 septembre 2024 approuvant la demande de subvention à la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde au titre du Fonds de concours 2024 pour un montant total de 312 563.08 euros

CONSIDÉRANT que le montant total de l'enveloppe du fonds de concours 2024 réservé à la Commune de Canéjan est de 312 500 euros,

CONSIDERANT que le montant initial demandé au titre du projet de ravalement de façade de l'Ecole Rebeyrol et de l'Espace Mosaïque est de 19 259 euros

Il convient de diminuer la demande de subvention au titre du projet 2024 sur le ravalement de façade de l'Ecole Reyberol et de l'Espace Mosaïque de 63.08 euros, afin de respecter l'enveloppe totale 2024 pour atteindre un montant de 19 195.92 euros.

D É C I D E

Article 1 : de modifier la demande de subvention Fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde au titre du ravalement de façade de l'Ecole Rebeyrol et de l'Espace Mosaïque tel que mentionné dans le tableau ci-dessous

- **Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	38 519.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	19 195.92 €	49.83%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	19 323.08 €	50.17%
TOTAL	38 519.00 €	TOTAL	38 519.00 €	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 033-243301165-20241218-2024_6_11_1-DE

Article 2 : La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil municipal et publiée.

PUBLIÉ LE : 14 novembre 2024

Fait à CANÉJAN, le 13 novembre 2024
Le Maire,

Bernard GARRIGOU





Convention relative au versement d'un fonds de concours pour les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2024/6/11 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 52 689 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 105 378 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :
 - des justificatifs concernant la réalisation des travaux

- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération N° 063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 et plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1



Note

Date : le 13/11/2024

Emetteur : Direction des Finances

Objet : Fonds de concours 2024 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde

Projet n°1 Reprise anti bruit butte autoroute

Un merlon de protection acoustique, ou butte anti-bruit, avait été érigé à la demande de la Commune de Canéjan, le long de l'autoroute A63 afin de protéger le quartier d'habitations de Granet des nuisances sonores liées à la circulation des véhicules sur l'autoroute.

Suite aux intempéries et précipitations importantes de la fin d'année 2023 et du début d'année 2024, il a été constaté un effondrement partiel de la butte anti-bruit. Il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux préventifs afin d'éviter le prolongement de ce phénomène.

Après l'étude de différents scénarios, en concertation avec les services de la DIRA et les riverains concernés, il a été décidé la mise en place d'un mur de soutènement en limite de propriété.

Cette solution a permis de reconstituer la butte, tout en restant sur l'emprise communale, évitant ainsi des démarches administratives lourdes.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PM Terrassement.

Date de réalisation des travaux : 1^{er} trimestre 2024

Montant des travaux : 111 244 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 55 622 euros



Butte anti-bruit suite aux intempéries de l'hiver 2023/2024



Butte anti-bruit après travaux et création d'un mur de soutènement

Projet n°2 Réhabilitation Voirie y compris pont de de la Briqueterie – Granet

La commune de Canéjan va engager en 2024 des travaux importants de voirie et plus particulièrement sur le pont de la briqueterie.

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Les travaux 2024 se concentreront sur les 5 voiries suivantes :

- Rue Louise Weiss
- Allée des pimprenelles
- Chemin de léognan
- Chemin de Fortage
- Pont de la briqueterie (granet)

Concernant le pont de la briqueterie :



*Après travaux :
élargissement de la piste
piétons/cycle et
réfection de la couche
de roulement*

La réhabilitation du pont de la Briqueterie (Granet) est un projet qui porte à la fois sur le pont lui-même mais également sur une restructuration de la piste cyclable.

Actuellement, la traversée du pont par la piste cyclable n'est pas suffisamment sécurisée. L'objectif porte sur une amélioration de la sécurité des différentes voies de circulation et surtout la traversée des piétons et des cyclistes sur le pont.

La première partie du projet, terminée, et pour laquelle nous avons sollicité le fonds de concours 2023, a consisté en un rabotage et une reprise de la couche complète de la rampe d'accès au pont depuis Canéjan.

En 2024, nous avons poursuivi les travaux par l'agrandissement du trottoir d'un côté afin de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes et de faire la réfection de la couche de roulement sur la partie du pont entre les joints de dilation. Nous avons aussi repris les deux joints de dilation pour maintenir le pont en bon état.

En 2025 il restera la réfection de la rampe d'accès depuis la zone de la Briqueterie avec agrandissement de la zone piétons cycles et aménagement si besoin de la sortie de l'autoroute qui permet de rejoindre le bourg de Canéjan.

Date de réalisation des travaux : 2024

Montant des travaux : 168 500.16 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 84 250.08 euros

Projet n°3 Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque

La rénovation des façades en pierre de Léognan de ces deux bâtiments a pour but, non seulement de redonner toute sa beauté d'origine à la pierre, mais également de permettre aux murs de mieux respirer, permettant ainsi d'évacuer l'humidité. En effet, le crépi existant, est un revêtement imperméable qui empêche l'eau de sortir suffisamment vite si bien que l'humidité augmente et détériore la pierre de Léognan, matériau sensible.

Les travaux consistent dans un premier temps à enlever le crépi par piquage puis à jointoyer l'ensemble des pierres ravalées.

Lorsque la pierre est trop abîmée, un placage en pierre est mis en place afin d'habiller la façade.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 38 519 € HT



Façade Espace Mosaïque après travaux



Façade école M. Rebeyrol avant travaux



Façade école M. Rebeyrol après travaux

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 19 195.92 euros

Projet n°4 Projet Reprise réseau pluvial

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 105 378 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 52 689 euros

Projet n°5 Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel

Dans un contexte de transition énergétique et notamment de réduction de l'empreinte carbone et de gaz à effet de serre, la commune de Canéjan souhaite prioriser la rénovation énergétique de son groupe scolaire J. Brel inauguré en 1973 (Ecole élémentaire de 202 élèves - 8 classes).

Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux de confort d'été ainsi qu'à l'installation de panneaux photovoltaïques permettra d'améliorer le confort en classe et de réduire la consommation énergétique de l'école.

Le projet s'inscrit donc dans un objectif de réduction de la consommation d'énergie d'au moins 40% d'économie d'énergie ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux et équipements permettront également de faire face aux épisodes caniculaires ressentis depuis les derniers étés, par l'amélioration du confort d'été des élèves et du personnel.

Pour mettre en œuvre ce projet, la commune va engager 946 660 € HT de travaux.

Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} trimestre 2025

Montant prévisionnel des travaux : 946 660 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 100 743 euros

ANNEXE 2

MAIRIE DE CANÉJAN DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

N° 063/2024

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : DEMANDE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 28

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six septembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le vingt septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, MM. BARRAULT, CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, MASSICAULT, Mme BOUYÉ, M. SARPOULET, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, MM. KADIONIK, LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD, FAUQUEMBERGUE.

PROCURATION : M. MARTY à M. PROUILHAC Mme SALAÛN à M. GASTEUIL, M. LALANDE à M. CHOUC, M. GRENOUILLEAU à M. MARAILHAC, Mme ANTUNES à Mme ROUSSEL, Mme DIAZ à Mme BOUTER, Mme MARCHAND à M. GARRIGOU, Mme ROY à Mme HANRAS.

ABSENT·E·S : Mme MANDRON

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses Communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2024/2/17 en date du 12 avril 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la Commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 033-243301165-20241218-2024_6_11_1-DE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27 septembre 2024



ID : 033-213300908-20240926-DEL_2024_063-DE

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la Commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements suivants :

- **Projet Reprise butte anti bruit autoroute**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	111 244.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	55 622.00€	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	55 622.00€	50%
TOTAL	111 244.00 €	TOTAL	111 244.00 €	

- **Projet Reprise de voirie y compris suite projet Pont Granet / Briqueterie**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	168 500.16 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	84 250.08 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	84 250.08 €	50%
TOTAL	168 500.16 €	TOTAL	168 500.16 €	

- **Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	38 519.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	19 259.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	19 260.00 €	50%
TOTAL	38 519.00 €	TOTAL	38 519.00 €	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 033-243301165-20241218-2024_6_11_1-DE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27 septembre 2024



ID : 033-213300908-20240926-DEL_2024_063-DE

- **Projet Reprise réseau pluvial**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	105 378.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	52 689.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	52 689.00 €	50%
TOTAL	105 378.00 €	TOTAL	105 378.00 €	

- **Projet Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	946 660 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	100 743.00 €	10.64%
		Fonds Chêne	4 350.00 €	0.46 %
		Fonds du Conseil départemental 33	39 600.00 €	4.18%
		Fonds vert	586 045.00 €	61.91%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	215 922.00 €	22.81%
TOTAL	946 660 €	TOTAL	946 660 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme

Fait à CANÉJAN, le 27 septembre 2024

Le Maire,

B. GARRIGOU



Le secrétaire de séance,

B. GASTEUIL



Convention relative au versement d'un fonds de concours pour la réhabilitation énergétique de l'école Jacques Brel sur la Commune de Canéjan.

ENTRE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, sise 2 Avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS, représentée par Monsieur Pierre DUCOUT, Président, dûment habilité par délibération n° 2024/6/11 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024,

ET

La Commune de Canéjan, sise Allée de Poggio Mirteto BP 90031 33611 CANEJAN, représentée par Monsieur Bernard GARRIGOU, dûment habilité par délibération n°063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024,

PREAMBULE

Par délibération n°2022/6/3, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice de ses Communes membres pour les années 2022-2026, permettant d'apporter une aide financière pour les investissements ne relevant pas des compétences spécifiques de la Communauté de Communes.

Les travaux de réhabilitation énergétique de l'école Jacques Brel sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

La convention a pour objet de préciser les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté de Communes en faveur de la Commune de Canéjan.

Article 2 Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la convention est de contribuer aux dépenses d'investissement réalisées par la Commune de Canéjan pour des travaux de réhabilitation énergétique de l'école Jacques Brel sont éligibles à l'attribution d'un fonds de concours au titre de ce dispositif.

Article 3 : Montant du fonds de concours

Le montant du fonds de concours visé par la convention et versé par la Communauté de Communes est fixé à 100 743 € HT pour un montant de dépenses éligibles de 946 660 € HT tel que décliné dans le plan de financement.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, hors subventions, assurée par la Commune au titre des dépenses visées à l'article 2 de la convention.

Article 4 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% au moment du démarrage des travaux, sur présentation d'une déclaration d'ouverture de chantier
- Le solde au terme de l'opération sur présentation :

- des justificatifs concernant la réalisation des travaux
- d'un tableau récapitulatif complet des dépenses signées par le comptable assignataire accompagné des factures acquittées correspondantes
- du plan de financement définitif, visé par le représentant de la Commune, étant précisé que la participation de l'EPCI ne pourra excéder celle de la Commune

Article 5 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de signature. Elle cessera de produire ses effets de plein droit à la date de versement effectif du fonds de concours par la Communauté de Communes à la Commune de Canéjan.

Article 6 : Publicité

La Commune de Canéjan s'engage à faire paraître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Communauté de Communes au moyen de l'apposition de son logo et à faire mention de cette participation dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Litiges

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de la convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 8 : Annexes

Sont annexés à la convention les pièces suivantes :

- Annexe 1 : Note de présentation
- Annexe 2 : Délibération N° 063/2024 du Conseil Municipal du 26 septembre 2024 et plan de financement

Fait à _____ en 2 exemplaires, le _____

Pour la Communauté de Communes
Pierre DUCOUT

Pour la Commune de Canéjan
Bernard GARRIGOU

ANNEXE 1



Note

Date : le 13/11/2024

Emetteur : Direction des Finances

Objet : Fonds de concours 2024 - Communauté de communes Jalles Eau Bourde

Projet n°1 Reprise anti bruit butte autoroute

Un merlon de protection acoustique, ou butte anti-bruit, avait été érigé à la demande de la Commune de Canéjan, le long de l'autoroute A63 afin de protéger le quartier d'habitations de Granet des nuisances sonores liées à la circulation des véhicules sur l'autoroute.

Suite aux intempéries et précipitations importantes de la fin d'année 2023 et du début d'année 2024, il a été constaté un effondrement partiel de la butte anti-bruit. Il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux préventifs afin d'éviter le prolongement de ce phénomène.

Après l'étude de différents scénarios, en concertation avec les services de la DIRA et les riverains concernés, il a été décidé la mise en place d'un mur de soutènement en limite de propriété.

Cette solution a permis de reconstituer la butte, tout en restant sur l'emprise communale, évitant ainsi des démarches administratives lourdes.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PM Terrassement.

Date de réalisation des travaux : 1^{er} trimestre 2024

Montant des travaux : 111 244 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 55 622 euros



Butte anti-bruit suite aux intempéries de l'hiver 2023/2024



Butte anti-bruit après travaux et création d'un mur de soutènement

Projet n°2 Réhabilitation Voirie y compris pont de de la Briqueterie – Granet

La commune de Canéjan va engager en 2024 des travaux importants de voirie et plus particulièrement sur le pont de la briqueterie.

L'objectif global de ces travaux d'envergure porte sur la sécurité et le confort de tous les usagers.

Le premier but est de sécuriser les cheminements, notamment en réduisant la vitesse, en sécurisant la piétonnisation et en favorisant les mobilités douces, l'élargissement des trottoirs.

Les travaux 2024 se concentreront sur les 5 voiries suivantes :

- Rue Louise Weiss
- Allée des pimprenelles
- Chemin de léognan
- Chemin de Fortage
- Pont de la briqueterie (granet)

Concernant le pont de la briqueterie :



*Après travaux :
élargissement de la piste
piétons/cycle et
réfection de la couche
de roulement*

La réhabilitation du pont de la Briqueterie (Granet) est un projet qui porte à la fois sur le pont lui-même mais également sur une restructuration de la piste cyclable.

Actuellement, la traversée du pont par la piste cyclable n'est pas suffisamment sécurisée. L'objectif porte sur une amélioration de la sécurité des différentes voies de circulation et surtout la traversée des piétons et des cyclistes sur le pont.

La première partie du projet, terminée, et pour laquelle nous avons sollicité le fonds de concours 2023, a consisté en un rabotage et une reprise de la couche complète de la rampe d'accès au pont depuis Canéjan.

En 2024, nous avons poursuivi les travaux par l'agrandissement du trottoir d'un côté afin de sécuriser la traversée des piétons et des cyclistes et de faire la réfection de la couche de roulement sur la partie du pont entre les joints de dilance. Nous avons aussi repris les deux joints de dilance pour maintenir le pont en bon état.

En 2025 il restera la réfection de la rampe d'accès depuis la zone de la Briqueterie avec agrandissement de la zone piétons cycles et aménagement si besoin de la sortie de l'autoroute qui permet de rejoindre le bourg de Canéjan.

Date de réalisation des travaux : 2024

Montant des travaux : 168 500.16 HT (sans révision de prix)

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 84 250.08 euros

Projet n°3 Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque

La rénovation des façades en pierre de Léognan de ces deux bâtiments a pour but, non seulement de redonner toute sa beauté d'origine à la pierre, mais également de permettre aux murs de mieux respirer, permettant ainsi d'évacuer l'humidité. En effet, le crépi existant, est un revêtement imperméable qui empêche l'eau de sortir suffisamment vite si bien que l'humidité augmente et détériore la pierre de Léognan, matériau sensible.

Les travaux consistent dans un premier temps à enlever le crépis par piquage puis à jointoyer l'ensemble des pierres ravalées.

Lorsque la pierre est trop abîmée, un placage en pierre est mis en place afin d'habiller la façade.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 38 519 € HT



Façade Espace Mosaïque après travaux



Façade école M. Rebeyrol avant travaux



Façade école M. Rebeyrol après travaux

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 19 195.92 euros

Projet n°4 Projet Reprise réseau pluvial

Ces aménagements prévus par la commune de Canéjan visent à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement afin de limiter les rejets urbains par temps de pluie, source de pollution pour les milieux aquatiques. Il s'agit également de travailler sur les réseaux afin de limiter les inondations lors de fortes pluies.

Date prévisionnelle des travaux : 2024

Montant prévisionnel des travaux : 105 378 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 52 689 euros

Projet n°5 Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel

Dans un contexte de transition énergétique et notamment de réduction de l'empreinte carbone et de gaz à effet de serre, la commune de Canejan souhaite prioriser la rénovation énergétique de son groupe scolaire J. Brel inauguré en 1973 (Ecole élémentaire de 202 élèves - 8 classes).

Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique couplés à des travaux de confort d'été ainsi qu'à l'installation de panneaux photovoltaïques permettra d'améliorer le confort en classe et de réduire la consommation énergétique de l'école.

Le projet s'inscrit donc dans un objectif de réduction de la consommation d'énergie d'au moins 40% d'économie d'énergie ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les travaux et équipements permettront également de faire face aux épisodes caniculaires ressentis depuis les derniers étés, par l'amélioration du confort d'été des élèves et du personnel.

Pour mettre en œuvre ce projet, la commune va engager 946 660 € HT de travaux.

Date prévisionnelle de début des travaux : 1^{er} trimestre 2025

Montant prévisionnel des travaux : 946 660 € HT

Montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours 2024 : 100 743 euros

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024



ID : 033-243301165-20241218-2024_6_11_1-DE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27 septembre 2024



ID : 033-213300908-20240926-DEL_2024_063-DE

MAIRIE DE CANÉJAN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

N° 063/2024

7.10 – Finances locales – Divers

OBJET : DEMANDE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JALLE-EAU-BOURDE

Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 28

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six septembre à 19 heures,
Le Conseil municipal de la Commune de CANÉJAN dûment convoqué le vingt septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

PRÉSENT·E·S : MM. GARRIGOU, PROUILHAC, Mme HANRAS, M. GASTEUIL, Mme BOUTER, MM. BARRAULT, CHOUC, Mme ROUSSEL, MM. MARAILHAC, JAN, MASSICAULT, Mme BOUYÉ, M. SARPOULET, M. DEFFIEUX, Mme RAUD, MM. KADIONIK, LOSTE, Mmes HOUOT, COEFFARD, FAUQUEMBERGUE.

PROCURATION : M. MARTY à M. PROUILHAC Mme SALAÜN à M. GASTEUIL, M. LANDE à M. CHOUC, M. GRENOUILLEAU à M. MARAILHAC, Mme ANTUNES à Mme ROUSSEL, Mme DIAZ à Mme BOUTER, Mme MARCHAND à M. GARRIGOU, Mme ROY à Mme HANRAS.

ABSENT·E·S : Mme MANDRON

Monsieur GASTEUIL est élu secrétaire.

Monsieur PROUILHAC expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

CONSIDÉRANT que la Commune de Canéjan a sollicité la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'octroi d'un fonds de concours au titre des investissements 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa politique des territoires, la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a décidé de venir en appui de ses Communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2022-2026,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2024/2/17 en date du 12 avril 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde a alloué à la Commune de Canéjan un fonds de concours d'un montant de 312 500 € au titre d'opérations ayant pour objet la réalisation d'un équipement ou d'un investissement,

CONSIDÉRANT que les travaux éligibles concernent les investissements de la Commune relevant d'opérations de requalification conséquente des espaces publics et du cadre de vie, de mise en valeur du patrimoine communal, et/ou d'une opération visant à améliorer un service public, à offrir un nouveau service à la population, ou bien des investissements sur des projets structurants,

CONSIDÉRANT que ces travaux ou acquisitions peuvent bénéficier du fonds de concours communautaire à hauteur de 50% du solde de l'opération HT restant à charge de la Commune, celle-ci devant à minima autofinancer le projet à hauteur de 20% du montant total HT des financements apportés,

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite sera formulée,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements suivants :

- **Projet Reprise butte anti bruit autoroute**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	111 244.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	55 622.00€	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	55 622.00€	50%
TOTAL	111 244.00 €	TOTAL	111 244.00 €	

- **Projet Reprise de voirie y compris suite projet Pont Granet / Briqueterie**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	168 500.16 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	84 250.08 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	84 250.08 €	50%
TOTAL	168 500.16 €	TOTAL	168 500.16 €	

- **Projet Reprise façades Ecole Marc Rebeyrol et Espace Mosaïque**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	38 519.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	19 259.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	19 260.00 €	50%
TOTAL	38 519.00 €	TOTAL	38 519.00 €	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 033-243301165-20241218-2024_6_11_1-DE



Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27 septembre 2024

ID : 033-213300908-20240926-DEL_2024_063-DE



- **Projet Reprise réseau pluvial**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	105 378.00€	Fonds de concours demandé à la CCJEB	52 689.00 €	50%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	52 689.00 €	50%
TOTAL	105 378.00 €	TOTAL	105 378.00 €	

- **Projet Réhabilitation énergétique Ecole Jacques Brel**

DÉPENSES prévisionnelles (HT)		RECETTES prévisionnelles (HT)		
Coût de l'opération	946 660 €	Fonds de concours demandé à la CCJEB	100 743.00 €	10.64%
		Fonds Chêne	4 350.00 €	0.46 %
		Fonds du Conseil départemental 33	39 600.00 €	4.18%
		Fonds vert	586 045.00 €	61.91%
		Reste à charge de la Commune de Canéjan	215 922.00 €	22.81%
TOTAL	946 660 €	TOTAL	946 660 €	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- de solliciter la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour le financement par fonds de concours des investissements mentionnés ci-dessus,
- d'approuver les plans de financements des projets mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme
Fait à CANÉJAN, le 27 septembre 2024

Le Maire,

B. GARRIGOU



Le secrétaire de séance,

B. GASTEUIL